



DOSSIER D'INSCRIPTION 2016-2017

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) SERVICE PERISCOLAIRE/ENFANCE/PASSERELLE/JEUNESSE

La commune d'Entrammes est soumise aux lois en vigueur et s'engage à les respecter. Vous pouvez avoir besoin à tout moment d'inscrire votre ou vos enfants à un ou plusieurs services. Par conséquent, il est **impératif** pour chaque famille fréquentant les services communaux de remplir le dossier suivant. (Arrêté du 20 février 2003 art. L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles).

Nous vous rappelons que ces informations restent confidentielles, et vous remercions de compléter ce dossier **avec attention**. La commune investit dans un logiciel de gestion enfance-jeunesse qui va permettre un pointage informatisé via du nouveau matériel (tablette/scan).

L'ALSH d'Entrammes est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDSCPP) de la Mayenne.

Ce dossier est à retourner à la Mairie avant la fin de l'année scolaire.

PIECES A FOURNIR :

Le dossier d'inscription dûment complété et signé

- La fiche sanitaire accompagnée de la photocopie du carnet de vaccination (pages vaccins) de chaque enfant
- Attestation d'assurance responsabilité civile et accidents
- 1 photo d'identité de chaque enfant à coller sur le dossier
- Un RIB et remplir un mandat SEPA à demander en Mairie (si prélèvement)
- En cas de PAI, dossier signé par le médecin,
- Copie de la décision de justice concernant la garde des enfants, le cas échéant

ENFANTS CONCERNÉS PAR CE DOSSIER

	PHOTO ENFANT 1	PHOTO ENFANT 2	PHOTO ENFANT 3	PHOTO ENFANT 4
Nom – prénom				
Date et lieu de naissance				
École fréquentée				
Classe à la rentrée				
N° sécurité sociale				
Enfant bénéficiaire de l'AEEH (cocher)				

FICHE FAMILLE

	PERE	MERE	TUTEUR
NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
CP/VILLE			
DATE DE NAISSANCE			
LIEU DE NAISSANCE			
TEL DOM			
TEL PORTABLE			
TEL PRO			
EMAIL			

PERSONNES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'(LES) ENFANT(S) (à remplir pour l'enfance)

NOM : PRENOM : Tél :

NOM : PRENOM : Tél :

NOM : PRENOM : Tél :

NOM : PRENOM : Tél :

MEDECIN TRAITANT – AUTORISATION DE SOINS

NOM : VILLE : Tél :

LIEU D'HOSPITALISATION : CH : Clinique :

En cas de nécessité, j'autorise le responsable de la structure ou du séjour à prendre le cas échéant toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon (mes) enfant(s).

OUI J'AUTORISE

NON JE N'AUTORISE PAS

Pour tout incident ne nécessitant pas d'hospitalisation, le cabinet médical d'Entrammes interviendra.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

N° CAF : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ou N°MSA :

Quotient Familial : € Refuse de le transmettre

Nom/n° police assurance RC et indiv. accidents :

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES FACTURES

Chèque ou espèces

Virement bancaire (voir RIB sur factures)

Prélèvement

ANCV (Alsh)

Carte Bancaire (via plateforme TIPI)

CESU (accueil périscolaire et ALSH pour – 6 ans)

PHOTOS/VIDEOS

J'AUTORISE Mme BELLET Bénédicte et Mme POIRIER Pauline, en leur qualité de Directrices des accueils de loisirs et d'accueil périscolaire à :

- Prendre des photos/films de mon/mes enfant(s) OUI NON
- Les publier dans les journaux locaux et/ou municipaux (bulletins, revue interne...).... OUI NON
- Les exposer dans les accueils de loisirs OUI NON
- Les publier sur le site internet de la commune et/ou les blogs des services Enfance et Jeunesse de la commune OUI NON
- Les diffuser dans le cadre de rencontres/manifestations avec les parents..... OUI NON

Cette utilisation est valable pour l'année scolaire mais peut être révoquée à tout moment. La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus. La publication, l'exposition ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant celle-ci ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Conformément à la Loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette photo si nous le jugeons utile.

REGLEMENTS DES SERVICES

L'inscription de votre (vos) enfant(s) aux différents services périscolaires et extrascolaires vaut acceptation du règlement global des services Restauration scolaire, Accueil périscolaire (matin, soir, mercredi après-midi), TAP, ALSH, passerelle. Celui-ci est disponible en mairie et consultable sur le site internet : <http://www.entrammes.mairie53.fr/>.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance des différents règlements **AVEC mon/mes enfant(s)**.

J'atteste la réalité des informations données ci-dessus et je m'engage à informer la mairie de tout changement (inscription restaurant scolaire, situation familiale ou professionnelle).

Fait à _____, le _____.

« Lu et approuvé »

Signature des parents

Signature du/des enfants

FICHE INSCRIPTIONS

NOM Prénom de l'enfant

.....

- ENFANCE
 PASSERELLE
 JEUNESSE

NOM Prénom de l'enfant

.....

- ENFANCE
 PASSERELLE
 JEUNESSE

NOM Prénom de l'enfant

.....

- ENFANCE
 PASSERELLE
 JEUNESSE

NOM Prénom de l'enfant

.....

- ENFANCE
 PASSERELLE
 JEUNESSE

INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

Mon enfant mangera régulièrement toute l'année (indiquer les jours).

Lundi
 Mardi
 Mercredi
 Jeudi
 Vendredi

Lundi
 Mardi
 Mercredi
 Jeudi
 Vendredi

Lundi
 Mardi
 Mercredi
 Jeudi
 Vendredi

Lundi
 Mardi
 Mercredi
 Jeudi
 Vendredi

Mon enfant mangera irrégulièrement.

DANS CE CAS, JE M'ENGAGE A INSCRIRE MON ENFANT AU PLUS TOT EN LAISSANT UN MESSAGE SUR LE REPONDEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE.

INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE / TAP / ALSH mercredi après-midi

Lundi :

Matin TAP Soir

Mardi :

Matin TAP Soir

Mercredi :

Matin Ap-M Soir

Jeudi :

Matin TAP Soir

Vendredi :

Matin TAP Soir

Lundi :

Matin TAP Soir

Mardi :

Matin TAP Soir

Mercredi :

Matin Ap-M Soir

Jeudi :

Matin TAP Soir

Vendredi :

Matin TAP Soir

Lundi :

Matin TAP Soir

Mardi :

Matin TAP Soir

Mercredi :

Matin Ap-M Soir

Jeudi :

Matin TAP Soir

Vendredi :

Matin TAP Soir

Lundi :

Matin TAP Soir

Mardi :

Matin TAP Soir

Mercredi :

Matin Ap-M Soir

Jeudi :

Matin TAP Soir

Vendredi :

Matin TAP Soir

Mon enfant fréquentera ces services irrégulièrement.

AUTORISATIONS DE SORTIE

Pour l'enfance : J'AUTORISE mon enfant à rentrer tout seul chez lui :

A 16h45 après TAP

A 17h30 pendant les vacances et mercredis

A 13h30 le merc. midi

A 16h45 après TAP

A 17h30 pendant les vacances et mercredis

A 13h30 le merc. midi

A 16h45 après TAP

A 17h30 pendant les vacances et mercredis

A 13h30 le merc. midi

A 16h45 après TAP

A 17h30 pendant les vacances et mercredis

A 13h30 le merc. midi

Pour la passerelle : J'AUTORISE mon enfant à rentrer tout seul chez lui :

A 17h30 pendant les vacances de la MDJ

A 17h30 pendant les vacances du Jardin des Mômes

A 17h30 pendant les vacances de la MDJ

A 17h30 pendant les vacances du Jardin des Mômes

A 17h30 pendant les vacances de la MDJ

A 17h30 pendant les vacances du Jardin des Mômes

A 17h30 pendant les vacances de la MDJ

A 17h30 pendant les vacances du Jardin des Mômes